



(VAUCLUSE)

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF : RJ/AS

N° 014582

Main levée des mesures provisoires d'urgence édictées afin de protéger la sécurité des personnes contre les risques présentés par le risque d'effondrement de la génoise de l'immeuble sis 24 quai de la Liberté à APT (84000) - Parcelle AT N°165. Abrogation de l'arrêté municipal n° 014560 du 29/11/2024

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-24, L.2122-27 à L.2122-29, L.2131-1 à L.2131-3, L.2131-8, L.2131-9, L.2212-1, L.2212-2 ;

VU le code de justice administrative ;

VU la délibération n°02736 du 20 juillet 2021 relative à l'élection de Madame Véronique ARNAUD-DELOY en tant que Maire ;

VU la chute sur la voie publique, d'un morceau de la génoise de l'immeuble AT N° 165 sis 24 quai de la Liberté survenue le 29/11/2024 ;

VU l'arrêté municipal n°014560 du 29/11/2024 relatif à des Mesures provisoires d'urgence afin de protéger la sécurité des personnes contre les risques présentés par le risque d'effondrement de la génoise de l'immeuble sis 24 quai de la Liberté à APT (84400) - Parcelle AT N°165 - Création d'un périmètre de sécurité au droit de la parcelle AT N°165 ;

VU la visite, effectuée le 29/11/2024 par les services municipaux afin de constater les désordres et notamment le risque d'effondrement de la génoise de l'immeuble AT N°165 sis 24 quai de la Liberté à APT (84400) ;

CONSIDERANT que la visite du 29/11/2024 a confirmé le danger et notamment le risque de chute de la génoise sur la voie publique ; qu'à ce titre, des mesures provisoires d'urgence ont été prescrites et notamment la création d'un périmètre de sécurité à l'aplomb de la génoise et l'interdiction d'accéder au commerce « Pâtisserie Lou – André a and Bro » sis 24 quai de la Liberté à Apt (84400) ;

CONSIDERANT que par arrêté municipal susmentionné, il a été demandé aux propriétaires de l'immeuble référencé au cadastre AT N°165, de faire vérifier la corniche et, d'effectuer la purge éventuelle permettant de mettre fin à l'imminence du danger et notamment au risque de chute de la corniche ;

CONSIDERANT que les propriétaires se sont engagés à faire réaliser par un professionnel une vérification de l'ensemble de la corniche de l'immeuble AT N°165 et accessoirement celle de l'immeuble AT N°166 et de procéder à une purge éventuelle afin de lever tout danger de chute ;

CONSIDERANT la réalisation des travaux en date du 03/12/2024 par Monsieur Jean-Pierre FERNANDEZ, artisan maçon demeurant 446 quartier Malassagne à l'Isle sur la Sorgue (84800) ; que cet artisan a établi une attestation dans laquelle, il affirme avoir réalisé des travaux qui éliminent toute chute de matériaux ;

CONSIDERANT que pour ces motifs, il est décidé de prononcer l'abrogation de l'arrêté municipal N° 014560.

SUR proposition du Directeur Général des Services de la commune d'Apt,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241216-014582-AR
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

ARRÊTÉ

Article 1° :

Au vu de l'attestation en date 03/12/2024 (Cf annexe 1) établie par Monsieur Jean-Pierre Fernandez, artisan maçon demeurant 446, quartier Malassagne à l'Isle sur la Sorgue (84800) dans laquelle, il indique avoir effectué sur le bâtiment référencé au cadastre AT N°165, les travaux permettant d'éliminer toute chute de matériaux, il est acté que les mesures provisoires d'urgence (interdiction de pénétrer dans le périmètre de sécurité et d'accéder dans le commerce « Pâtisserie Lou – André a and Bro » sis 24 quai de la Liberté à Apt (84400)) ne sont plus applicables.

Article 2° :

L'arrêté municipal N° 014560 du 29/11/2024 est abrogé.

Article 3° :

Le présent arrêté est notifié et remis par lettre remise contre signature ou tout autre moyen confèrent date certaine à la réception aux propriétaires qui selon nos informations à ce jour, sont :

Monsieur

Madame

Monsieur

propriétaire.

Article 4° :

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la mairie d'Apt, et sur le panneau d'affichage réglementaire, ce qui vaudra publicité et affichage.

Article 5° :

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication ou affichage ou à sa notification aux intéressés, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat du département.

Article 6° :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaudra décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes sis 16, avenue de Feuchères-CS88010 30491 Nîmes cedex 09, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 7° :

Ampliation du présent arrêté est transmise au représentant de l'Etat dans le département ; Madame Lou-Andréa Tatopoulos, gérante du commerce « Pâtisserie Lou – Andréa and Bro » sis 24 quai de la Liberté à APT (84400).

Article 8° :

Le Directeur Général des Services de la collectivité d'Apt, le directeur des services techniques de la mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à APT, le 16 décembre 2024.

Madame le Maire,
Véronique ARNAUD-DELOY.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241216-014582-AR
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024





Jean-Pierre Fernandez

- Maçonnerie générale
- Renovation de bâti ancien
- Renovation énergétique

446, quartier Malassagne
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

04 90 38 42 16

06 15 37 49 56

jpf.bat@gmail.com

RM 84 349 357 129

M1 CECCON DENIS
24 Quai de la Liberté
APT

le: 3 Decembre 2024

Je soussigné Monsieur FERNANDEZ Jean Pierre
Artisan Maçon à L'ISLE SUR LA SORGUE certifie
avoir percé la gaine de M1 **CECCON DENIS**
situé au 24 Quai de la Liberté à APT.
Ces travaux ont été effectués le matin du 3 Décembre
2024 afin d'éliminer toutes chutes de matériaux.

Jean-Pierre FERNANDEZ
Artisan Maçon
84800 L'ISLE sur la SORGUE
TEL 04 90 38 42 16
06 15 37 49 56

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241216-014582-AR
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024